

LES CONSIGNES A SUIVRE EN CAS :

ind c 11.12.2017

D'inondation

Garer sa voiture selon le plan de zonage						
Libérer les lignes pour les secours						

De mouvement de terrain (effondrement de sol)

--	--	--	--	--

De tempête

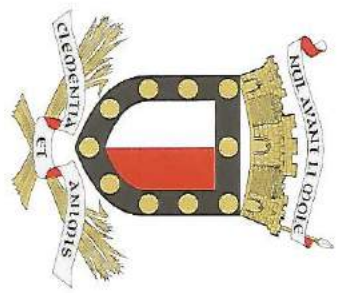
--	--	--	--

D'épisode neigeux

--	--	--	--

D'accident de transport de marchandises dangereuses

--	--	--	--	--	--



L'ALERTE

- Les moyens d'alerte suivant peuvent être utilisés :
 - Sirène
 - Véhicules avec sirène ou haut-parleur

Le signal d'alerte est de la forme suivante :



NUMEROS UTILES

Numeros d'urgence SAMU : 15 POLICE : 17 POMPIERS : 18 APPEL D'URGENCE EUROPEEN : 112	Mairie de Maule. Place de la Mairie 78580 MAULE Tél. : 01.30.90.49.00 www.maule.fr
---	---

ROUTES ET TRANSPORTS
 Routes : www.bison-fute.gouv.fr
 Trains – SNCF : www.infolignes.com

SOURCES D'INFORMATIONS

- ✓ Préfecture des Yvelines : 01.39.49.78.00 - www.yvelines.gouv.fr
- ✓ Radio – France Bleu IdF : 107.1 FM
- ✓ MétéoFrance : 3250 (numéro payant) - www.vigilance.meteofrance.com
- ✓ Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr
- ✓ Risques : www.prim.net





DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Ville de MAULE



EDITO

Dans le cadre de la loi du 13 aout 2004 sur l'information préventive codifiée dans le code de l'environnement, « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ». De plus, la législation rend le maire responsable, au titre de son pouvoir de police (artL2212-2 du code général des collectivités territoriales), de la sécurité de ses administrés et lui fait l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires à la protection de la population.

C'est pourquoi, afin de protéger au mieux la population en cas d'événements majeurs, la commune de Maule a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il s'agit d'un outil opérationnel qui permet de prévoir l'organisation communale en cas de catastrophe afin de minimiser les conséquences sur le territoire. Le présent Dossier d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM) s'appuie sur ce PCS et a pour vocation d'informer la population sur la conduite à tenir en cas d'alerte.

LE RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables. Elle est due à une augmentation du débit des cours d'eau provoquée par des pluies importantes en durée ou en intensité.



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou non. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et plusieurs millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents comme très rapides.

LE RISQUE TEMPETE

Une tempête est caractérisée par des vents pouvant être violents. Ce risque est souvent accompagné de fortes précipitations, voire d'inondations et peut notamment endommager les bâtis et réseaux ou provoquer la chute d'objets et d'arbres.



LE RISQUE NEIGE ET VERGLAS

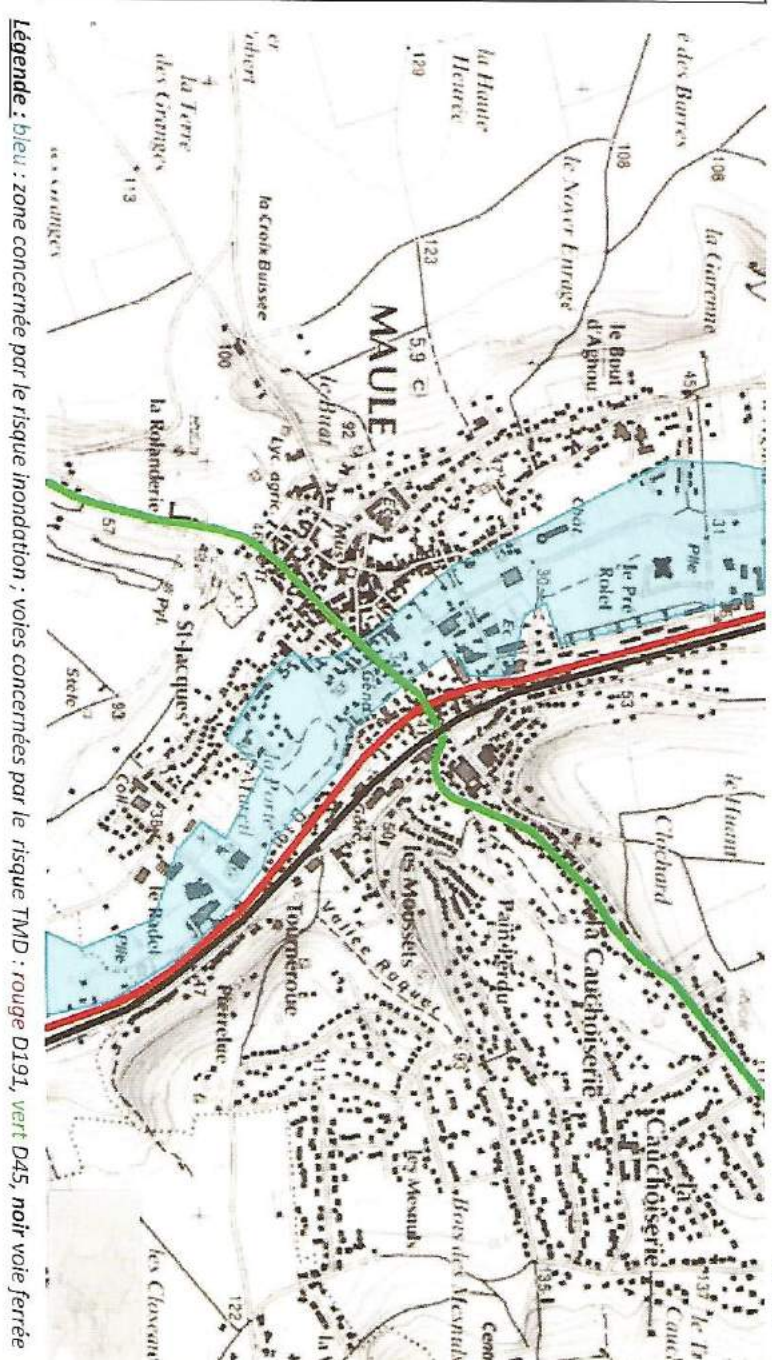
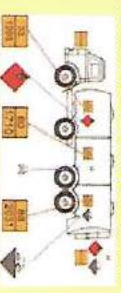
Des épisodes neigeux et verglaçants peuvent être observés pendant l'hiver avec pour conséquences la perturbation du trafic routier ou la formation de plaque de verglas.



Hiver 2010-2011

LE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISE DANGEREUSE

Le risque TMD est consécutif à un accident se produisant lors d'un transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Sur la commune de Maule, il se manifeste essentiellement par voie routière et ferroviaire.



Légende : bleu : zone concernée par le risque inondation ; voies concernées par le risque TMD : rouge D191, vert D45, noir voie ferrée